

Commune de MANE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 08 Mars 2024 à 18 heures

Le quorum est atteint avec 14 élus présents.

I – Rapport d’Orientation Budgétaire 2024 :

Ce rapport qui a été remis ultérieurement aux élus, est projeté et commenté par Monsieur Le Maire.

Il retrace les résultats financiers publics et les comparaisons européennes.

Il retrace les dépenses et recettes 2023 de la Commune basées sur le Compte Administratif 2023 provisoire.

Il présente également la situation financière de la Commune par rapport à d'autres communes de la même strate.

Il est également diffusé les documents suivants :

☞ Explosion de l'inflation sur deux ans – Forte augmentation de l'énergie et alimentation

☞ Dette de la collectivité – les loyers permettent de prendre en charge la totalité des annuités des emprunts. La fiscalité n'est pas impactée.

☞ Comparaison Mane avec diverses communes

☞ Résultat provisoire CA 2023

☞ Pôle scolaire

☞ Engagement dépenses 2024

☞ Epargne Brute – le désendettement de la Commune est de 8 années

☞ Bourgade – Lot Sud – Il a été suggéré de le démolir afin de créer un parking

L'Administration souhaite que la Collectivité conserve le bâti afin de ne pas toucher aux espaces verts

II - Demande de mise à disposition d'une parcelle complantée d'oliviers :

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur Le Maire à signer le prêt à usage à intervenir.

III - Propriété de Châteauneuf et La Charié – Location :

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt à usage à intervenir pour les parcelles communales sises La Charié.

La question pour la propriété de Châteauneuf est reportée.

IV – Propriété Miravail :

A l'unanimité, les élus autorisent Monsieur Le Maire à solliciter :

☞ les financements auprès de la DRAC et le Conseil Départemental,

☞ dérogation auprès Monsieur Le Préfet pour dépassement du plafond des 80% de financements

V – Prime de pouvoir d'achat :

A l'unanimité, les élus sont favorables au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents, au taux maximum.

VI – Aménagement Le Grand Chemin – Avenant URBELEC :

A l'unanimité, l'Assemblée autorise la signature de l'avenant à intervenir avec la Sté URBELEC.

VII – Location garage BOUCHET :

A l'unanimité, les élus sont favorables à la prorogation de cette location

VIII – Enfouissement BT Grand Rue Vieille – Convention avec le SDE :

A l'unanimité, l'Assemblée autorise la signature de la convention à intervenir avec le SDE04.

IX – Ilot de la Bourgade – Ilot Nord (Ilot 1C) – Demandes de financement :

A l'unanimité, les élus sont favorables pour solliciter les financements pour l'ilot 1C auprès du Conseil Départemental au titre de :

- ☞ la surcharge foncière,
- ☞ du soutien à la construction de logements sociaux

X – Stérilisation chats errants – Convention 30 Millions d'Amis :

A l'unanimité, les élus autorisent la signature de la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la Campagne de stérilisation des chats errants pour 2024.

Mane, le 12 Mars 2024

Le Maire de MANE,

Jacque DEPIEDS.